



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2026**

Membres en exercice : 43
Présents : 38
Votants : 40
Date convocation : 26 mars 2026
Date d'affichage : 26 mars 2026

**L'an deux mille vingt-six, le premier avril,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 18h30, s'est réuni à la salle Eugène Coudre à Chaumontel,
en séance publique, sous la présidence de Patrice ROBIN**

Etaient présents : (38) Éric THERRY, Sylvie PESLERBE, Michel BRAULT, Richard GRIGNASCHI, Christiane AKNOUCHE, Célia DELAHAYE, Delphine DRAPEAU, Jean-Claude TURBAN, Sylvain SARAGOSA, Isabelle SUEUR, Jacques GAUBOUR, Virginie VIEVILLE, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Michel ZEPPEFELD, Nathalie CORBIER, Simon SCHEMBRI, Martine GILLES-DURET, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Gilles WECKMANN, Josette FRAMERY, Pascal BOSRET, Nathalie BENYAHIA, Sylvain BRINDEJONC, Véronique MAGNIER, Hugues BRISSAUD, Franck BREIT, Valérie LECOMTE, Laurent DABOVAL, Laurence BERNHARDT, Patrice ROBIN, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés avant donné pouvoir (2) : Muriel LE JAN donne pouvoir à Hugues BRISSAUD, Romain RENAUD donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA.

Absents : (3) Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Jacques FÉRON.

Secrétaire de séance : Nathalie BENYAHIA

N°2026/33	DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES (CDESI) DU VAL D'OISE
-----------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France adoptés par la délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinés par l'arrêté préfectoral n°A22-085 du 26 avril 2022, et plus particulièrement son article 9-II-1.1 portant sur le développement et coordination d'actions d'intérêt communautaire pour la protection des paysages, la préservation de la faune et de la flore,

Vu la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000 modifiant la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives,

Vu l'instauration de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) du Val d'Oise par délibération du conseil départemental en date du 26 mars 2021,

Vu le règlement intérieur de la CDESI du Val d'Oise,

Considérant que le 26 mars 2021, le Conseil Départemental du Val d'Oise, en application des articles L.312-3, R.311-1, R.311-3 du Code du Sport, a créé une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) relative aux sports de nature sur le territoire Valdoisien,

Considérant que la CDESI est une instance de concertation et d'expertise ayant pour mission principale l'élaboration et le suivi du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI). Celui-ci vise à recenser des lieux de pratique de sports de nature d'intérêt départemental afin d'en garantir l'accès pour les pratiquants, dans le respect des milieux naturels et du droit des autres usagers. En Val d'Oise, ce sont ainsi 17 itinéraires (pédestres, équestres et cyclables) qui ont été inscrits à ce plan,

Considérant qu'à travers ses missions, la CDESI œuvre ainsi pour le développement maîtrisé des sports de nature dans le département et a pour orientations spécifiques :

- Développer une offre de sport nature accessible à tous, dans la concertation et le respect des objectifs opérationnels ;
- Promouvoir un développement durable des activités physiques et des lieux de pratiques ;

- Dynamiser et valoriser le territoire et ses espaces naturels.

Considérant que la CDESI est composée de trois collèges, à savoir :

- Collège institutionnel et touristique
- Collège acteurs et professionnels du sport
- Collège acteurs et gestionnaires de l'environnement

Considérant que par sa compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement », la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France a exprimé une volonté d'intégrer le développement et la coordination d'action d'intérêt communautaire pour la protection des paysages, la préservation de la faune et de la flore, dans sa stratégie environnementale locale et que, par conséquent, cette dernière est invitée à siéger au sein de la CDESI et à y désigner ses représentants,

Considérant qu'à la suite du renouvellement des élus communautaires, il convient de désigner les membres au sein de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI), à savoir **1 élu titulaire et 1 élu suppléant**.

Après appel à candidature, les délégués suivants sont proposés :

M. Michel ZEPPEFELD, **titulaire**

M. Cyril DIARRA, **suppléant**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à scrutin secret, à la majorité des membres présents et représentés, par 38 voix pour, 1 blanc et 1 nul :

DÉSIGNE M. Michel ZEPPEFELD, en tant que membre **titulaire** et M. Cyril DIARRA en tant que membre **suppléant** à la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires du Val d'Oise (CDESI).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin